

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS VOTE PAR LES ACTIONNAIRES LORS DE L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2009

Marseille, le 18 septembre 2009

Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 23 juin 2009, l'assemblée générale d'Innate Pharma (la « Société » - Euronext Paris: FR0010331421 – IPH) a autorisé le Directoire à acheter des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Descriptif du programme de rachat d'actions approuvé par les actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 23 juin 2009 :

1. Nombres de titres et part du capital que la Société détient directement ou indirectement :

A la date du 18 septembre 2009, Innate Pharma ne détient, directement ou indirectement, aucune action propre.

2. Objectifs du programme de rachat d'actions :

Les actions pourront être acquises, sur décision du Directoire, en vue de :

(i) conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;

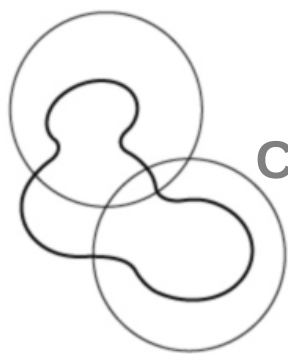
(ii) remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

(iii) allouer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de l'attribution d'actions gratuites, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;

(iv) assurer la liquidité et animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

(v) annuler les titres rachetés ; et

(vi) réaliser toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou reconnue ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'Autorité des marchés financiers ; dans une telle hypothèse, la société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

3. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximal d'achat :

— le nombre maximal d'actions pouvant être achetées ne pourra excéder dix pour cent (10 %) du nombre total d'actions composant le capital social de la Société et, pour ce qui concerne les acquisitions réalisées en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, cinq pour cent (5%) du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que ces limites s'appliquent à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, — les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, à quelque moment que ce soit, directement ou indirectement, plus de dix pour cent (10 %) de son capital social.

— le prix maximal d'achat (hors frais) par action est fixé à dix (10) euros et,

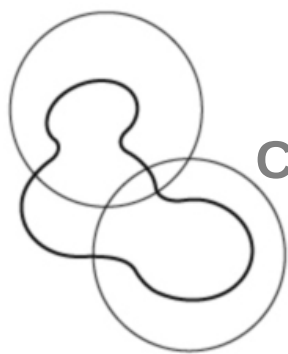
— le montant maximal de fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser dix millions (10 000 000) d'euros.

4. Durée du programme de rachat d'actions :

Le programme de rachat d'action a été approuvé pour une période de 18 mois à compter de l'approbation de l'assemblée générale du 23 juin 2009 soit jusqu'au 23 décembre 2010.

5. Nomination d'un prestataire de services d'investissements

La Société a nommé un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante aux fins de l'assister dans l'exécution du programme de rachat d'actions.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

A propos d'Innate Pharma :

Innate Pharma S.A. (la « Société ») est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments immuno-thérapeutiques innovants pour le traitement du cancer et d'autres maladies graves. Fondée en 1999, la Société a été introduite en bourse sur NYSE-Euronext Paris en 2006.

Innate Pharma possède une expertise significative dans le développement de candidat-médicaments innovants à partir de cibles originales. La Société a sept programmes propriétaires en développement, dont deux sont aujourd'hui testés en Phase II d'essai clinique. Deux autres programmes sont licenciés à la société danoise Novo Nordisk A/S.

Basée à Marseille, France, Innate Pharma comptait 86 collaborateurs au 30 juin 2009. Retrouvez Innate Pharma sur www.innate-pharma.com.

Informations pratiques :

Code ISIN FR0010331421

Code mnémonique IPH

Disclaimer :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de Innate Pharma et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Document de Référence déposé auprès de l'AMF et disponible sur les sites Internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>) et de Innate Pharma (www.innate-pharma.com).

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Innate Pharma

Laure-Hélène Mercier, Directeur, Relations
Investisseurs
Tél. : +33 (0)4 30 30 30 87
investors@innate-pharma.com

Alize Public Relations

Caroline Carmagnol
Tél. : +33 (0)1 41 22 07 31
Mob. : +33 (0)6 64 18 99 59
caroline@alizerp.com